



2010 Année Internationale de la Diversité Biologique

LES PARCS & la biodiversité

*N'est-ce pas dans l'eau stagnante et fangeuse
dans la lourde humidité des terres mortes
que remuée, que vibraient le premier germe
le premier s'ouvrit au jour*

UNE INITIATIVE



Préserver la biodiversité, une cause majeure

Au cours des cinq derniers siècles, la biodiversité a subi une érosion préoccupante. Cette érosion – on peut même parler de crise – se caractérise par sa grande rapidité. En cause : l'industrialisation, l'urbanisation, le développement des infrastructures, l'intensification de l'agriculture qui ont eu pour conséquences la destruction, la fragmentation ou l'altération des habitats naturels des espèces animales et végétales. Le Nord-Pas de Calais n'échappe pas à ce phénomène. Aussi le Conseil régional s'est-il engagé depuis 2007, avec le schéma régional d'orientation Trame verte et bleue, dans un projet d'envergure pour sauvegarder et restaurer la richesse de la biodiversité régionale. L'enjeu est considérable car il s'agit en même temps de permettre aux activités humaines de se maintenir et aux territoires de continuer à se développer.

Les trois Parcs naturels régionaux sont des acteurs précurseurs et privilégiés de la protection et de la sauvegarde de la biodiversité : d'une part parce qu'ils s'étendent sur près de 25 % du territoire régional, d'autre part et surtout parce que leur territoire lui-même est reconnu pour la qualité de ses espaces et patrimoines naturels.

2010 a été proclamée année internationale de la biodiversité par l'Organisation des Nations Unies pour sensibiliser l'opinion publique à son déclin. Espaces naturels régionaux a souhaité s'inscrire dans cette logique en vous présentant des actions concrètes et innovantes menées par les trois Parcs du Nord-Pas de Calais, avec leurs partenaires.

L'érosion de la biodiversité n'est pas une fatalité.

Élèves ou étudiants, élus ou techniciens, bénévoles ou professionnels, propriétaires ou gestionnaires, ou simple citoyen, ensemble, mobilisons-nous ! Ensemble, mutualisons nos compétences ! Ensemble poursuivons les actions engagées et généralisons les plus efficaces !

Emmanuel Cau

Président d'Espaces naturels régionaux
Vice-Président « Aménagement du territoire, Environnement, Plan Climat »
du Conseil régional Nord-Pas de Calais

Paul Raoult

Président du Parc naturel régional
de l'Avesnois
Sénateur-maire de Le Quesnoy

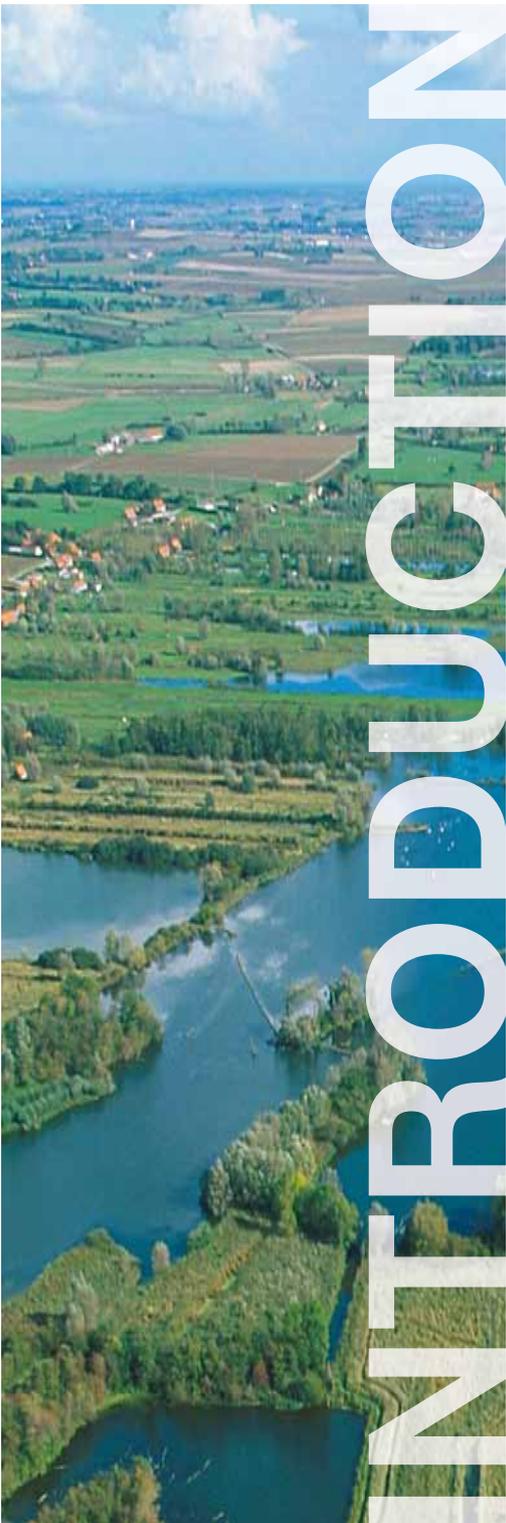
Daniel Percheron

Président du Parc naturel régional
des Caps et Marais d'Opale
Sénateur du Pas-de-Calais
Président du Conseil régional
Nord-Pas de Calais

Daniel Mio

Président du Parc naturel régional
Scarpe-Escaut





INTRODUCTION

Pourquoi est-il important d'agir ?

La biodiversité signifie littéralement la diversité du vivant. Elle désigne l'ensemble des espèces qui peuplent notre planète et les relations qui existent entre ces espèces. Si la notion de biodiversité est récente, la biodiversité, elle, est en revanche très ancienne : elle résulte de l'histoire de la Terre, de plusieurs milliards d'années d'évolution, d'un processus d'apparition puis de disparition d'espèces.

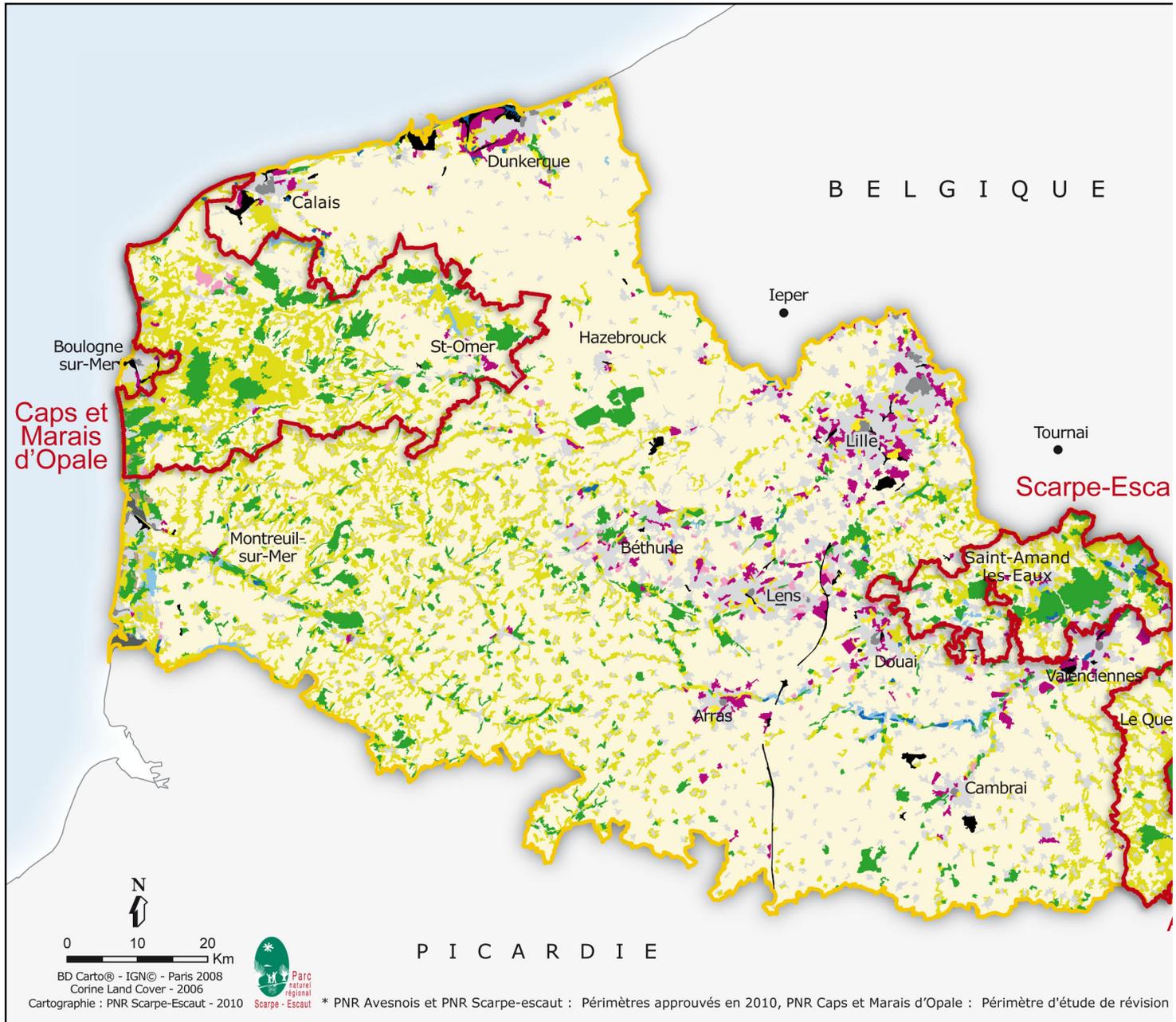
Parce qu'elle garantit un fonctionnement équilibré des écosystèmes, parce qu'elle représente une ressource indispensable à notre quotidien en nous apportant nourriture, médicaments, matières premières, la biodiversité est vitale à préserver. C'est notre assurance vie sur terre.

Dans cette publication, vous découvrirez comment les trois Parcs naturels régionaux, Avesnois, Caps et Marais d'Opale, Scarpe-Escaut et le CRRG du Nord-Pas de Calais agissent pour la préservation de la biodiversité. Leurs interventions s'articulent autour de six défis qui vont du développement de la connaissance scientifique et technique à la reconstitution de la Trame verte et bleue, de la protection des milieux remarquables à l'implication des citoyens ou encore à l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans les politiques d'aménagement ou dans la gestion de l'espace.

Une large place a été laissée aux témoignages des élus, partenaires associatifs et institutionnels, agriculteurs ou simples citoyens qui œuvrent aux côtés des équipes techniques des Parcs, autour de

projets concertés en faveur du développement durable, de la protection et de la valorisation du patrimoine naturel et bien sûr de la biodiversité.

02	Éditorial
03	Introduction
04	Les Parcs naturels régionaux et la biodiversité
08	Pourquoi 6 défis ?
10	<ul style="list-style-type: none">• Développer et diffuser la connaissance scientifique et technique
14	<ul style="list-style-type: none">• Développer la protection des milieux remarquables
17	<ul style="list-style-type: none">• Inscrire la biodiversité au cœur des politiques de planification et d'aménagement
19	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion de l'espace
23	<ul style="list-style-type: none">• Faire des citoyens des acteurs de la protection de la biodiversité
27	<ul style="list-style-type: none">• (Re) constituer la trame verte et bleue
30	Les chartes à l'horizon 2020
32	Les enjeux de demain
34	Remerciements



**Carte d'occupation des sols
 du Nord-Pas de Calais**

Les Parcs naturels régionaux et la biodiversité : un état des lieux chiffré qui témoigne de leur importance.

Les Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais occupent près de 25 % du territoire régional.

Ils englobent 21 % des communes et 12,5 % de la population régionale.

Caps et Marais d'Opale

Le Parc des Caps et Marais d'Opale se caractérise par sa large variété d'habitats et d'espèces et par sa position géographique : il est le seul, dans la région, à « toucher » le littoral.

Les espaces naturels s'étendent sur un peu moins de la moitié de son territoire et se répartissent de la sorte : 13 % de forêts, 22 % de prairies, 4 % de marais et zones humides, 2 % de milieux dunaires et littoraux, 2 % de pelouses calcicoles.

Scarpe-Escaut

L'originalité du Parc naturel régional Scarpe-Escaut réside dans son projet transfrontalier : le Parc naturel des Plaines de l'Escaut fait partie, avec son homologue belge, du Parc naturel transfrontalier du Hainaut. La requalification des anciens sites miniers, ses différents réseaux écologiques (aquatique, forestier, agricole) et 10 000 ha de zones à enjeux pour l'eau constituent les autres points forts du territoire. En Scarpe-Escaut, l'occupation du sol est la suivante : 52,9 % des espaces sont des espaces agricoles, 23,9 % des boisements (contre 8 % au niveau régional), 19,3 % des espaces artificialisés, 3,9 % des espaces en eau.

Avesnois

Le Parc naturel régional de l'Avesnois constitue un gros réservoir de biodiversité : c'est l'un des seuls espaces ouverts faiblement artificialisés (moins de 10%) du nord de la France.

C'est également un territoire de transition géologique, climatique et biogéographique, avec une large variété d'habitats et d'espèces. L'aspect transfrontalier y est important pour les continuités écologiques avec la Belgique, notamment les Ardennes.

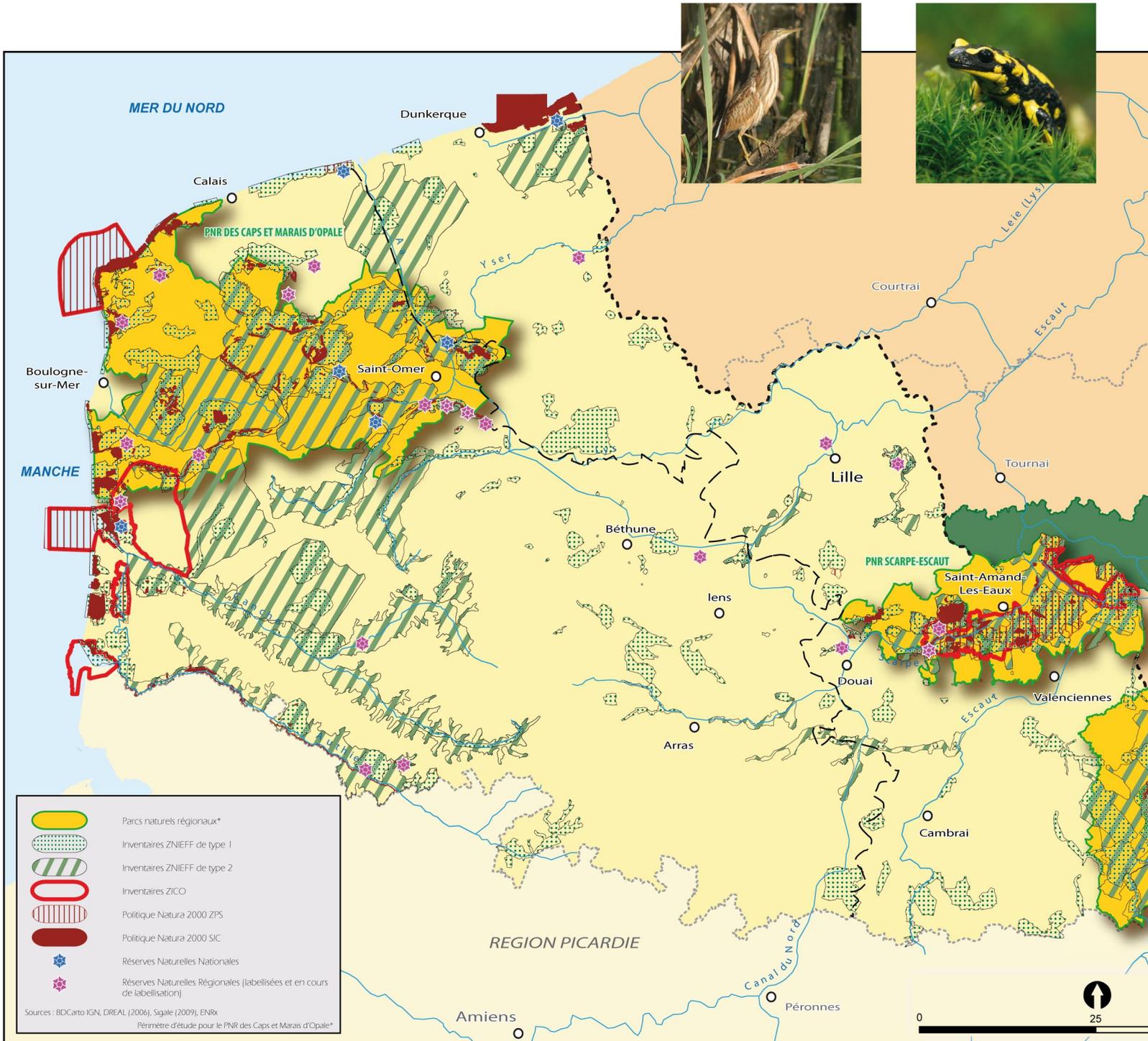
Les principaux paysages sont les forêts (20 700 ha de forêts publiques et privées et le bocage (53 000 ha, 11 500 km de haies). Le territoire est aussi marqué par la présence de l'eau : 930 ha de surfaces en eau, 7 400 ha de zones humides, 2 150 km de cours d'eau.

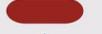
-  Forêts et milieux semi-naturels
-  Prairies et espaces en herbe
-  Cultures et plantations
-  Zones urbanisées
-  Zones urbanisées discontinues
-  Zones d'activités
-  Réseaux de communication
-  Carrières, décharges, chantiers
-  Espaces verts urbains
-  Marais
-  Plans d'eau
-  Littoral et espaces associés
-  Parcs naturels régionaux du Nord-Pas-de-Calais *

Escaut

Mons





-  Parcs naturels régionaux*
-  Inventaires ZNIEFF de type 1
-  Inventaires ZNIEFF de type 2
-  Inventaires ZICO
-  Politique Natura 2000 ZPS
-  Politique Natura 2000 SIC
-  Réserves Naturelles Nationales
-  Réserves Naturelles Régionales (labellisées et en cours de labellisation)



REGION FLAMANDE

REGION WALLONE

Mons

Avesnes-sur-Helpe

PNR AVESNOIS

50
Kilomètres

Caps et Marais d'Opale

Le Parc des Caps et Marais d'Opale est aussi le seul des 3 Parcs du Nord-Pas de Calais, à bénéficier de 2 sites classés en réserves naturelles nationales : le site de la grotte et des pelouses d'Acquin-Westbécourt et les coteaux de Wavrans-sur-l'Aa et celui des étangs du Romelaëre. Il compte également 2 542 ha classés en espaces naturels sensibles, 386 ha en réserve naturelle régionale, 31 ha en réserve biologique domaniale, 1 059 ha en arrêté de protection de biotope, 2 603 ha en sites classés/sites inscrits (soit 9 sites).

24 % des 218 habitats naturels européens d'intérêt communautaire et 20 % des habitats prioritaires y sont représentés. D'un point de vue faunistique, la conservation du Blongios nain y est importante dans le marais audomarois : ses effectifs représentent 5 % de la population française de ce héron. Avec 1 300 espèces végétales, 80 % de la flore régionale y sont représentés.

Scarpe-Escaut

1/3 du territoire est inventorié en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), 604 ha classés en espaces naturels sensibles, 15 000 ha via le dispositif Natura 2000. Le Parc Scarpe-Escaut, c'est encore 5 réserves biologiques domaniales, 1 réserve biologique intégrale, 2 réserves naturelles régionales (59 ha), 8 400 ha de zones humides prioritaires et 3 650 ha d'espaces à enjeux.

En ce qui concerne la faune, on peut noter la présence du Triton crêté (espèce d'intérêt communautaire) et de la Grenouille des champs (le Parc abrite deux des trois populations françaises), d'espèces d'oiseaux remarquables comme le Pic noir, le Pic mar, l'Engoulevent d'Europe, la Bondrée apivore ou encore la Chouette chevêche, le Butor étoilé et le Blongios nain. Au niveau de la flore, l'Osmonde royale, la Drosera, le Lycopode inondé, le Lycopode en massue ou l'Ache rampante sont représentés.

Avesnois

72 % du parc est inventorié en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Sont également classés, 3 réserves naturelles régionales (10ha), 670 ha d'espaces naturels sensibles, et 10 100 ha au titre de Natura 2000.

2/3 de la flore régionale sont représentés, avec 118 plantes protégées au niveau régional, 4 plantes protégées au niveau national et quelques espèces qui ne comptent qu'une seule station dans l'Avesnois.

Le Chat sauvage, la Martre et le Cerf élaphe ne sont présents que sur ce territoire. C'est là également que se concentrent les plus importantes populations de deux chauve-souris, le Murin de Bechstein et la Noctule de Leisler de la région.

Au niveau de l'avifaune, plusieurs espèces sont ici en limite d'aire de répartition dont la Pie-grièche écorcheur et le Cincle plongeur. À noter également, la présence de la Cigogne noire et du hibou Grand-duc d'Europe, deux espèces que l'on ne rencontre pratiquement pas ailleurs dans la région et dont les populations augmentent depuis plusieurs années. L'Avesnois recèle un très grand nombre de Salamandres tachetées ainsi que de tritons crêtés. Les prairies humides, les forêts et étangs intra-forestiers abritent une entomofaune remarquable (libellules, papillons et sauterelles).



Développer et diffuser la connaissance technique et scientifique

La connaissance de notre patrimoine naturel d'une manière générale et de la biodiversité en particulier est encore partielle et dispersée. En réalisant des inventaires écologiques actualisés, en menant des études, en cartographiant des habitats naturels, les Parcs contribuent à enrichir cette connaissance.

Les données qu'ils collectent sont utiles, pour ne pas dire précieuses, car :

- elles permettent de mettre en œuvre des mesures de gestion adaptées aux objectifs de sauvegarde, de conservation des espèces et de leurs habitats ;
- elles contribuent à porter à connaissances indispensables lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme et des études d'impact ou d'incidence sur l'environnement ;
- elle offrent aux élus et décideurs des conditions pour prendre des décisions en connaissance de cause.



Développer la protection des milieux remarquables

Les Parcs naturels régionaux ont à leur disposition divers outils, encadrés par des lois et des directives, pour protéger le patrimoine naturel de leur territoire : le classement de sites en Réserves naturelles nationales (RNN), Réserves naturelles régionales (RNR) ou encore le dispositif Natura 2000.

Dans la gestion ou la restauration de milieux, ils peuvent choisir d'intervenir selon différents modes (travail en régie, chantiers nature avec des établissements de formation ou des associations de bénévoles, d'insertion, travaux d'entreprises, conventions avec des exploitants,...).

La protection des milieux remarquables passe également par la sauvegarde de notre patrimoine domestique régional. C'est tout le travail mené par le Centre régional de ressources génétiques, avec par exemple, les éleveurs de Traits du Nord et de Boulonnais, les pépiniéristes et le réseau des vergers conservatoires installés à travers le Nord Pas-de-Calais.



Inscrire la préservation de la biodiversité au cœur des politiques de planification et d'aménagement

Les Parcs apportent une aide technique aux communes dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme. Leur objectif : aboutir à une meilleure prise en compte de la préservation de la biodiversité dans les politiques d'aménagement. Pour cela, ils réalisent des « porter à connaissance », documents de vulgarisation des données naturalistes et environnementales destinés à aider les communes dans leurs réflexions et leurs décisions.

Autre exemple de leur intervention : l'expérimentation actuellement menée en Scarpe-Escaut. Le Parc, avec la commune, a réalisé une étude d'incidence avant la révision du Plan local d'urbanisme (PLU), à Marchiennes. Cette étude a donné lieu à la rédaction d'un guide méthodologique qui sera mis à la disposition des communes concernées.



Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion de l'espace

Entretien des prairies humides par le pâturage de vaches Rouges flamandes – une race régionale à faible effectif –, gérer les bords de routes par fauchage différencié, encourager les propriétaires privés à signer des contrats Natura 2000 ou encore suivre l'exploitation ou la reconversion des carrières et sablières : voici quelques exemples des actions menées par les Parcs pour une gestion de l'espace réfléchie, qui intègre pleinement la biodiversité.

Faire des citoyens des acteurs de la protection de la biodiversité

Ils sont au premier rang des actions qui peuvent être entreprises en faveur de la protection de la biodiversité : ce sont les citoyens et ils ont un rôle important à jouer. Comment ? En protégeant les Hirondelles de fenêtre qui viennent maçonner leur nid sous les corniches, les linteaux ou les embrasures des fenêtres, en plantant arbres, arbustes et fruitiers adaptés aux sols et aux climats de la région, en participant aux formations organisées pour l'entretien des vergers... Les Parcs les aident dans toutes ces actions. Chaque citoyen doit contribuer, à son niveau, à la protection de la biodiversité. L'enjeu est de taille pour les générations futures.



(Re)constituer la Trame verte et bleue

Le Nord-Pas de Calais est la région française où la nature est la plus fragmentée et l'une de celles qui présentent des superficies artificialisées très importantes. Aussi pour éviter de voir disparaître des milliers d'espèces végétales et animales, des connexions biologiques doivent être créées pour permettre de relier entre eux les milieux naturels. Les corridors de nature favorisent le brassage génétique et aident les espèces à recoloniser les espaces d'où elles ont disparu. Ils assurent la continuité de la vie des populations d'espèces et la fonctionnalité des territoires. C'est le projet de Trame verte et bleue régionale qui s'illustre, dans les Parcs, à travers des actions concrètes : la plantation de haies bocagères, la restauration des frayères à brochets ou encore l'aménagement d'un réseau de blockhaus pour accueillir les chauves-souris.

